

APPEL
À BÉNÉVOLES
CONFECTION
DE MASQUES
EN TISSU

Madame, Monsieur,
Chers Spinosiens,

Dans le cadre de la pandémie de CORONAVIRUS COVID19, la mairie de Saint-Bernard souhaite mettre à disposition de chaque habitant qui le souhaite un masque en tissu gratuitement, fabriqué bénévolement. Ce masque à destination des personnes saines ne remplace pas les mesures barrières complémentaires : distance minimale d'un mètre entre 2 personnes, lavage fréquent des mains, tousser et éternuer dans son coude, etc...

Nous recherchons des dons de matériel, des bénévoles, et recensons les besoins.

1/ Vous savez coudre à la machine

Un groupe de volontaires s'est déjà créé, et une fiche de conseils pour la fabrication vous sera transmise. Nous préconisons celui recommandé par l'AFNOR (AFNOR SPEC S76-001 du 27/03/2020) qui est un modèle très facile et rapide à créer. L'ensemble de la production sera stocké par la mairie qui assurera ensuite la distribution des masques auprès des habitants qui auront fait une réservation.

✂ -----

FICHE RÉSERVATION MASQUES EN TISSU

*A compléter recto/verso et déposer dans la boîte aux lettres de la mairie
ou à renvoyer par mail à mairie@mairie-saint-bernard.fr*

NOM DE FAMILLE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE (fixe ou portable) :

(indispensable pour vous re-contacter rapidement si problème)

MAIL :

COMPOSITION DE LA FAMILLE *(membres de + 3 ans)*



NOM(S)	PRENOM(S)	TAILLE * <i>(Adulte 20 cm (+10 ans) ou enfant (3-10 ans) 17 cm)</i>	MOTIFS * <i>(neutre, coloré, peu importe)</i>

** dans la mesure du possible, vos choix seront respectés, mais seront faits en fonction des tissus offerts.*

2/ Vous souhaitez donner du tissu, des élastiques, du fil, des aiguilles machine, ou vous pouvez prêter une machine à coudre pour les volontaires couturières

Nous recherchons du tissu 100 % coton pour réaliser des coupons de 20 cm x 20 cm, donc les chutes de tissu sont les bienvenues ! Le tissu utilisé doit être suffisamment épais pour retenir les projections, et suffisamment souple pour épouser les formes du visage. Choisissez du coton de bonne qualité au maillage très serré. (Plus d'infos sur <https://latelierdesgourdes.fr/tuto-masque-afnor/> avec un tutoriel bien détaillé avec une explication du choix du tissu en début de vidéo). Une permanence se tiendra le samedi 25 avril de 10h à 12h et le lundi 27 avril de 10h à 12h et de 14h à 15h, salle Perrayon (sous l'ancienne mairie derrière l'église). Des dépôts peuvent être réalisés chez des membres du CCAS : Emmanuelle Cargnelli (06 10 84 83 33) ou Frédéric Vienot (06 14 81 44 50). Dans tous les cas, le matériel sera contrôlé par une couturière professionnelle avant remise aux bénévoles.

3/ Vous souhaitez obtenir un masque tissu

Un bulletin de réservation est disponible avec une taille adulte (à partir de 10 ans, 20 cm) et une taille enfant (de 3 à 10 ans, 17 cm). Le port de masques textiles pour les enfants de moins de 3 ans est déconseillé compte tenu de leurs petites bronches.

DANS TOUS LES CAS, PRENEZ CONTACT AVEC LA MAIRIE

Par mail : mairie@mairie-saint-bernard.fr.

La mairie est fermée physiquement au public mais une permanence téléphonique est assurée du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 au 04 74 00 08 49.

En dehors des heures de permanence, laissez un message sur le répondeur.

Cette action est organisée par le CCAS de la commune qui vient en aide aux familles en difficulté. Soutenez-les en faisant un don par chèque à l'ordre du CCAS.

Souhaite une livraison en boîte aux lettres

Souhaite venir retirer le (ou les) masque(s) à la Salle Perrayon (sous l'ancienne mairie, derrière l'église) **à partir du 4 mai de 10h à 12h et de 14h à 16h** (d'autres dates seront proposées ultérieurement si besoin).

Commentaires :

Date

Signature

La distribution de ces masques est gratuite et limitée à un exemplaire par personne habitant sur la commune.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Saint-Bernard (01) pour le suivi des demandes de masques. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : membres du CCAS de la mairie de Saint-Bernard (01). Les données sont conservées pendant 2 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. En aucun cas ces données ne seront revendues. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter : mairie@mairie-saint-bernard.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.